



ASEJ

Accueil-Socio-éducatif de jour

www.meav.ch
info@meav.ch

Maison d'Enfants d'Avenches

Concept pédagogique

ASEJ Avenches

Accueil-socio-éducatif de jour



Table des matières

1. Prestations	3
1.1. Mission	3
1.2. Bénéficiaires	4
1.3. Prestation.....	4
2. Organisation	4
2.1. Cadre d'accompagnement.....	4
2.2. Accompagnement général.....	5
2.3. Accompagnement spécifique	5
2.4. Moyens	6
2.5. Ressources	6
3. Processus d'accompagnement	7
3.1. Cadre de prestations	7
3.2. Travail avec l'enfant.....	8
3.3. Travail avec les familles.....	9
3.3.1. Flexibilité	9
i. Rencontres au domicile familial	8
ii. Matinées activités support	8
iii. Accompagnement à la parentalité	8
iv. Accompagnement pour les thématiques ciblées	9
3.3.2. Evaluation	10
4. Annexes	12

1. Prestations

L'accueil socio-éducatif de jour d'Avenches (ASEJ Avenches) fait partie des prestations de l'Externat de la Maison d'Enfants d'Avenches (MEA). Il répond à la Direction de la MEA.

À la rentrée scolaire 2019, la demande de plus en plus pressante de la part des services mandateurs d'accueillir deux enfants en accueil de jour devient une réalité. Ils sont d'abord intégrés sur les groupes de vie de la MEA pour finalement avoir un endroit à eux dans le bâtiment du MATAS au mois de mars 2020.

Cette transition permet de mettre en place plus précisément l'organisation de la prestation ASEJ Avenches. Dès la rentrée scolaire 2020, le projet autour de la prestation s'affine.

L'ASEJ Avenches a une capacité d'accueil de 10 situations, pour une présence de 6 enfants simultanément sur le site de la MEA à Avenches. Les locaux se trouvent dans un espace chaleureux et neutre, permettant à l'enfant et à sa famille de retrouver une certaine sérénité.

Le but de l'ASEJ est d'éviter un placement en internat ou de proposer un suivi aux enfants de la région et leurs familles lors de leur sortie de l'internat.

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi durant les périodes scolaires (hors jours fériés), sur la pause de midi, le mercredi après-midi, ainsi que l'après-midi au retour de l'école et jusqu'à 18h.

Pendant les vacances scolaires l'accueil se fait à un rythme réduit. Un camp est organisé au début des vacances d'été.

1.1. Mission

La mission de l'ASEJ Avenches correspond à celle de l'ensemble des ASEJ du canton de Vaud : « Contribuer, par des prestations socio-éducatives de jour, au processus évolutif, personnel, familial et social d'enfants et d'adolescents en difficultés ».

Sur la base de cette définition, la mission de l'ASEJ Avenches est orientée sur trois axes : l'enfant (axe individuel), la famille (axe familial) et la société (axe collectif).

Les objectifs sont de :

Favoriser le développement comportemental, relationnel et cognitif ainsi que l'autonomie de chaque enfant sur la base de ses capacités existantes.

Accompagner le système familial dans le développement de ses compétences parentales et sociales.

Contribuer au développement comportemental à travers une dynamique de groupe dans le quotidien, ainsi que durant les différents événements proposés tout au long de l'année.

1.2. Bénéficiaires

L'ASEJ Avenches accueille des enfants et des jeunes entre 6 et 16 ans, nécessitant un soutien socio-éducatif hors temps scolaire.

La Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ), le Service des Curatelles et des Tutelles Professionnelles (SCTP) ou le Tribunal des Mineurs (TM) mandatent l'ASEJ Avenches, ayant préalablement identifié les situations familiales à risque.

Quelques places pourraient être disponibles pour les enfants hors Politique socio-éducative (PSE), au vu des demandes déjà formulées par l'établissement scolaire d'Avenches et les services Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire (PPLS).

1.3. Prestation

Dans la ligne des missions portées par les différents mandataires, la prestation de l'ASEJ Avenches vise à répondre au besoin de protection de l'enfant, en améliorant sa situation personnelle, scolaire, familiale et sociale de manière significative. Un travail de réhabilitation des compétences parentales vise à éviter au maximum un placement en internat.

2. Organisation

2.1. Cadre d'accompagnement

Afin de mener à bien sa mission, l'ASEJ Avenches se base sur la collaboration entre l'enfant, sa famille et les différents partenaires et propose :

- Un accompagnement spécifique et personnalisé établi sur la base d'un partenariat entre l'enfant, sa famille et l'ASEJ Avenches.
- Des entretiens réguliers avec la famille, dans les locaux de l'ASEJ Avenches ou au domicile familial, axés sur les besoins spécifiques de la famille et visant une réhabilitation des compétences parentales.
- Des propositions flexibles de collaboration avec la famille selon la situation familiale (intervention en milieu familial, journées ou week-ends)

d'accompagnement à la parentalité, accompagnement dans le quotidien de l'ASEJ Avenches de manière ciblée).

- Une collaboration étroite avec les différents intervenants (professeurs, thérapeutes, assistants sociaux ...).
- Des bilans trimestriels entre le service mandateur, la famille, l'enfant et l'ASEJ Avenches.

En principe, et selon l'éthique de la MEA, un enfant ne peut être exclu de l'ASEJ Avenches sauf s'il met en danger la mission de la prestation. La mise en danger de son intégrité ou de celle d'autrui donnerait suite à une évaluation pouvant aboutir à son exclusion. Le cas échéant, une rencontre de réseau serait organisée et les services concernés avisés afin de décider d'un accompagnement plus spécifique.

2.2. Accompagnement général

Les enfants bénéficient de :

- Un accompagnement basé sur les actes de la vie quotidienne.
- Des repas de midi.
- De l'accompagnement aux devoirs.
- Des activités ludiques, sportives, créatrices, culinaires, culturelles...
- Une activité ressource à l'extérieur une fois par mois.
- Du temps d'échange et de parole.
- De l'expérimentation de la vie en groupe (partage des tâches, respect des règles, socialisation par les pairs...).
- Des entretiens individuels hebdomadaires.

2.3. Accompagnement spécifique

- Un goûter d'accueil le premier jour de la rentrée scolaire.
- Quelques jours d'ouverture durant les vacances scolaires avec des activités saisonnières.
- Un camp de 5 jours en été
- Un rituel d'arrivée et de départ.
- Un rituel d'anniversaire.
- Des activités supports avec les familles, ainsi que des moments de partage.

2.4. Moyens

- Ouverture des locaux sur les périodes scolaires de 11h30 à 18h30.
- Ouverture durant les vacances scolaires à un rythme réduit selon un horaire prédéfini.
- Pas de prestation sur les jours fériés.
- Une équipe éducative composée de 3 éducateurs-trices sociaux-ales pour un 180%, et un-e stagiaire.
- Un colloque hebdomadaire.
- Des supervisions d'équipe ainsi que des colloques cliniques ponctuels.
- Des journées de réflexion et de préparation entre professionnels.

2.5. Ressources

- L'intervention de l'équipe éducative de l'ASEJ Avenches se fonde sur les valeurs et la ligne éducative de la MEA de l'Approche Educative de la Réalité (AER). Cette Approche soutient l'acquisition d'habitudes constructives qui favorisent l'estime de soi, la motivation nécessaire au changement et la responsabilisation. Cette dernière se fonde sur la capacité de l'enfant à faire des choix responsables et efficaces. Cet apprentissage passe par la compréhension du comportement global, à savoir le lien entre nos actions, nos pensées, nos sentiments et leur manifestations physiologiques. Pour plus d'information, consulter https://meav.ch/wp-content/uploads/2023/01/Approche-educative-de-la-realite_2023.pdf
- L'ASEJ Avenches fait partie des prestations de l'Externat Avenches et bénéficie dès lors des différentes mesures communes pouvant se décliner en conférences ou rencontres thématiques pour les parents.
- Participation de l'ASEJ Avenches aux différentes rencontres pour ASEJ romands.

3. Processus d'accompagnement

3.1. Cadre de prestations

Pour les situations DGEJ, une demande d'admission est adressée via le formulaire unique de la DGEJ. Pour les situations hors DGEJ, le formulaire de demande de prestation ASEJ Avenches fait foi (liens internet sous Annexe 2).

L'accompagnement est constitué des étapes suivantes durant lesquelles la famille est constamment impliquée :

La prestation est prévue pour une durée de douze mois et débute avec un entretien d'admission. Durant les 3 premiers mois, l'enfant fréquente l'ASEJ Avenches à 100%.

L'entretien d'admission (Annexe 1) s'effectue en présence de la direction de la MEA, de la DGEJ (ou du mandateur pour les situations hors DGEJ), de l'éducateur de référence, de l'enfant et de sa famille. Le mandateur y nomme les objectifs souhaités, dont l'ASEJ Avenches prend acte. Les besoins des différents protagonistes sont nommés. La mission de l'ASEJ y est présentée.

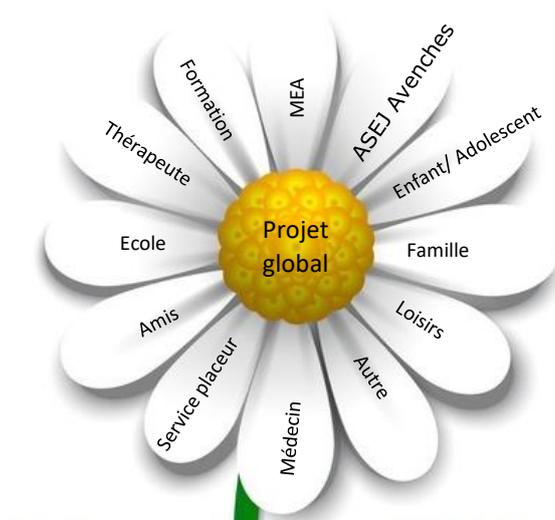
La demande d'admission peut être adressée à la direction de la MEA à tout moment durant l'année scolaire. Si elle est acceptée, la visite des locaux avec l'éducateur de référence est organisée afin de permettre à l'enfant et à sa famille de donner du sens pour investir de manière constructive la collaboration à venir.

L'éducateur de référence rencontre l'enfant de manière hebdomadaire en entretien individuel, et sa famille au minimum deux fois par mois.

Les trois premiers mois aboutissent à la mise en place d'un projet éducatif individualisé (PEI) incluant l'enfant et sa famille, construit sur la base des objectifs énoncés par le service mandateur.

Des bilans ont ensuite lieu chaque trimestre afin de garantir la cohérence et l'efficacité de la prestation. Le projet éducatif y est ajusté selon les besoins et les attentes de chacun, tout en respectant les décisions prises lors de l'entretien d'admission. L'enfant, la famille, l'éducateur/trice de référence et le service mandateur y sont présents.

La synthèse annuelle a lieu après douze mois en présence des mêmes protagonistes que lors de l'entretien d'admission. A l'issue de cette synthèse, le processus d'accompagnement peut être prolongé si nécessaire. Les modalités d'un éventuel suivi plus flexible peuvent aussi être définies.



La marguerite ci-dessus représente la vision du partenariat de l'ASEJ Avenches. Le projet global est au centre, et l'enfant est impliqué dans sa réalisation autant que faire se peut.

3.2. Travail avec l'enfant

L'ASEJ Avenches est un lieu de ressourcement pour l'enfant. Il peut y jouer, décompresser, se reposer et découvrir de nouvelles facettes de la vie hors du contexte familial. L'action éducative vise à satisfaire ses besoins physiques, psychologiques et affectifs. L'engagement de l'enfant dans un processus de changement est attendu. L'autoévaluation par la remise en question des comportements est donc l'outil omniprésent de notre intervention. L'enfant est sollicité à l'image des différents partenaires qui constituent son réseau.

Le dépassement de soi, le plaisir, la découverte visant à renforcer la confiance en soi tiennent une place centrale dans l'accompagnement éducatif. Le sentiment de bien-être découlant d'expériences positives implique l'envie de les répéter. La recherche des comportements procurant cet état émotionnel positif permet de diminuer les angoisses. Les jeux, activités et sorties proposées par l'ASEJ Avenches tout au long de l'année et durant les vacances scolaires visent le développement de ces compétences.

L'accompagnement dans le travail scolaire est également un élément central de la prestation. Observer et chercher à comprendre les stratégies d'apprentissage de l'enfant est primordial. Le conduire à se questionner l'aide peu à peu à prendre conscience de ses stratégies. La mise en place de méthodes efficaces et leur succès tangible dans ses résultats, encouragent l'enfant et accroissent sa motivation en procurant des émotions positives.

3.3. Travail avec les familles

La force de la prestation réside dans la posture de l'équipe éducative qui travaille avec l'enfant et sa famille. L'accompagnement quotidien de l'enfant, ainsi que les rencontres ou contacts réguliers avec la famille tendent à renforcer, rétablir voire réparer le lien afin d'éviter un placement en internat.

L'équipe éducative a également un rôle de médiateur et de facilitateur avec les enseignants, thérapeutes et pairs de l'enfant.

L'écoute et le soutien offerts lors des entretiens individuels avec l'enfant et ceux avec la famille sont primordiaux. Souvent, faire circuler la parole favorise la reprise du lien entre l'enfant et sa famille. Un travail plus approfondi des compétences parentales sur la base des besoins de chacun peut alors être entrepris.

3.3.1. Flexibilité

La diversité des situations amène l'équipe éducative à faire preuve d'adaptation face aux besoins très variables des familles, ce qui enrichit son accompagnement.

La flexibilité de l'ASEJ se traduit ainsi :

i. Rencontres au domicile familial

Certaines familles présentent des difficultés d'organisation liées à différents facteurs (enfants en bas âge, moyens de transport, finances...). C'est pourquoi l'ASEJ Avenches peut, selon leurs besoins, organiser les rencontres au domicile familial. Découvrir le domicile familial permet également d'approfondir les échanges et nourrir l'évaluation tout en prenant la mesure du climat familial et du milieu de vie de l'enfant. Varier les lieux et les modes de communication s'avère toujours efficace dans l'amélioration du lien. Le fait de se rendre au domicile familial permet parfois de rencontrer d'autres membres de la famille et plus spécialement la fratrie. La prise en compte du fonctionnement familial fournit une base de compréhension pour travailler à renforcer les liens entre l'enfant, les parents et les frères et sœurs, ou les membres de la famille significatifs pour lui.

ii. Matinées activités support

L'ASEJ Avenches organise des matinées activités support dans le but d'avoir un regard sur le fonctionnement familial sur lequel fonder l'intervention. Les visites au domicile pouvant être perçue comme trop envahissantes, ces rencontres dans les locaux de l'ASEJ Avenches ont pour objectif de travailler les liens de manière

moins confrontante que dans le quotidien des familles. La situation financière précaire ou l'absence de moyen de transport privé peuvent être des facteurs limitants. Il est dès lors difficile pour les familles d'avoir accès à certaines activités de loisirs. Un certain découragement peut en découler et les conduire à se mettre des barrières se transformant peu à peu en normes intériorisées. Le second objectif de ces matinées est de réapprendre à être ensemble, partager et avoir du plaisir de manière simple. Des jeux de société, des jeux de rôles, des activités manuelles ou créatrices peuvent par exemple servir de base à ce travail.

iii. Accompagnement à la parentalité

La mise en situation peut parfois être bénéfique pour mettre en lumière différemment les difficultés. Partager le quotidien d'une famille sur un temps plus important que celui d'un entretien permet de percevoir les enjeux relationnels. Prendre un pas de recul offre des perspectives différentes sur l'un ou l'autre aspect. Une collaboration participative appuyée sur le partage des règles familiales, coutumes ou autres usages contribuera à orienter voire modifier les pratiques vers le bien-être accru de l'enfant.

iv. Accompagnement pour les thématiques ciblées

Chaque famille rencontre des problématiques différentes. L'accompagnement aux devoirs, la gestion de l'omniprésence des écrans, le respect des règles, l'alimentation, le sommeil, ...

Pour chaque situation, l'ASEJ Avenches peut proposer à la famille de travailler sa problématique en échangeant sur sa manière de faire et en comparant les outils.

3.3.2. Evaluation

Le rôle de l'équipe éducative est d'évaluer sans jugement, avec ouverture d'esprit et en partenariat avec les familles les risques potentiels que présentent leur éducation pour le développement et l'évolution de leurs enfants. Les développements physiologique, cognitif, comportemental, affectif et social sont considérés, et l'éducation questionnée en fonction de son efficacité ou des risques encourus dans ces différents domaines. Il revient à l'équipe éducative d'évaluer ce qui précède puis de cibler les différents enjeux avec la famille en vue de les aider à renforcer leurs compétences parentales et éducatives.

Cette évaluation se base sur le « *Guide de référence pour l'appréciation et l'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales* » rédigé par la DGEJ, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2008 et révisé en septembre 2019. Ainsi, différents thèmes sont abordés avec la famille :

- ❖ Le sommeil
- ❖ Les repas
- ❖ La santé, l'hygiène
- ❖ Les rituels journaliers
- ❖ Les règles de vie, le cadre, la cohérence
- ❖ La gestion des écrans
- ❖ L'école, les apprentissages
- ❖ La responsabilisation de chacun, les tâches
- ❖ La place, le rôle de l'enfant dans la famille
- ❖ La prise en compte des besoins de l'enfant et leur satisfaction
- ❖ La place et la gestion des émotions
- ❖ Le lien parent-enfant (stimulation, partage, confiance)
- ❖ La socialisation de l'enfant, de la famille
- ❖ Le temps libre, les loisirs, les passe-temps
- ❖ La collaboration des parents vers un changement

Selon que l'un ou l'autre critère devrait atteindre un niveau de maltraitance, les intervenants de l'ASEJ Avenches se devront de le signaler auprès de l'autorité compétente.

L'ensemble de ce concept peut être soumis à d'éventuelles mises à jour visant à répondre au mieux à l'évolution des besoins des bénéficiaires.

4. Annexes

Annexe 1

L'entretien d'admission

La mission de l'ASEJ est présentée par les professionnels.

Les points suivants doivent y être abordés :

- Accueillir la demande, nommer les objectifs et cibler les besoins.
- La mesure ASEJ est une alternative au placement et nécessite donc un travail de la part de la famille et de l'enfant, sur les comportements.
- La mesure ASEJ est prévue pour une année (12 mois) et peut être prolongée. Durant les 3 premiers mois, l'enfant fréquente l'ASEJ à 100%. Ce taux est ensuite adapté à chaque situation.
- Un entretien entre la famille et le/la référent/e a lieu toutes les deux semaines. Des entretiens individuels entre l'enfant et le/la référent/e ont lieu chaque semaine. Un bilan entre le service mandateur, la famille, l'enfant et le/la référent/e a lieu tous les 3 mois.
- Le support théorique de l'Approche Educative de la Réalité (AER) est le support théorique choisi par la MEA pour travailler avec les enfants et les familles.
- La participation de l'enfant aux activités hors période scolaire est attendue sauf organisation particulière avec la famille (absence, vacances, visites ou autre).
- L'enfant participe au camp d'été.
- Certains outils éducatifs peuvent être proposés selon les besoins de la famille (soutien aux devoirs ou autres thèmes, intervention en milieu familial, journées d'accompagnement à la parentalité...)
- La participation de la famille aux conférences, soirées ou journées à thème organisées par la MEA ou par l'ASEJ est attendue.

Annexe 2

Formulaire unique de demande d'admission DGEJ :

Lien internet : *****

Demande de prestation ASEJ :

Lien internet : *****

Nom :	Prénom :
Sexe M - F	Né(e) le :

Les détenteurs de l'autorité parentale

Situation familiale (famille monoparentale, fratrie, etc.) :

.....

.....

Adresse(s) :

N° de tél :

Mère : Nom : *Prénom :*

N° de tél (urgence) :

Père : Nom : *Prénom :*

N° de tél (urgence):

Scolarité

Enseignant-e (-s) actuel-le (-s) (Nom, prénom, tél. professionnel et privé, e-mail) :

Classe, établissement, bâtiment (téléphone et adresse précise) :

Autres prestations

Mesures (PPLS, CPEA, appuis...)	Nom et Prénom des intervenants	Lieu, tél et adresse e-mail	Jour et heure Début et fin	Présence nécessaire à la rencontre d'admission ?

Motif de la demande :

Comportement :

Rapport à soi, respect des règles, autonomie... :

Rapport aux autres :

À ses pairs :

Aux adultes :

Situation familiale :

Réseau familial et ressources :

Situation médicale :

Situation scolaire :

Promu, non promu :

Besoins spécifiques :

Attentes des parents et/ou des solliciteurs

Fréquence souhaitée (temps de midi et dès 15h30) :

Objectifs à travailler :

Par leurs signatures, les parents responsables légaux de l'enfant autorisent la transmission d'information avec les partenaires éducatifs de la MEA. Par ailleurs, ils acceptent de prendre en charge les frais de repas à raison de 7 francs par jour et l'achat de pantoufles.

Lieu, date

Signatures des Parents et/ou des solliciteurs :

